

Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Délibération

N° 2024_02_13

Aides à l'achat de vélo, CYCL'YN 2024

Depuis ces trois dernières années, Yvetot Normandie s'est fortement engagée dans le développement des modes de déplacements doux :

- L'approbation du Plan Vélo intercommunal ;
- L'aide CYCL'YN donnant les priorités d'aménagements cyclables et valorisant une politique de promotion du vélo au sein des 19 communes du territoire.

Aujourd'hui, il est proposé de poursuivre cet engagement en renouvelant pour la quatrième fois le dispositif d'aide à l'achat de vélo auprès des particuliers.

Pour rappel, l'objectif de cette aide vise à promouvoir l'utilisation du vélo pour offrir une solution alternative à l'autosolisme qui impacte directement les petits trajets du quotidien (faire ses courses, aller au travail, etc.).

Il est proposé d'allouer un budget de 10 000 € pour 2024 afin de pouvoir contribuer à l'autonomie et à la mobilité sur l'ensemble du territoire. L'aide en 2024 sera plus ciblée et concernera l'achat de vélos spécifiques et de vélos enfants.

La Commission Mobilité qui s'est réunie le 29 janvier 2024 a adopté un règlement d'aides à l'achat de vélos qui cible cinq types de vélos éligibles :

- Les vélos-cargos ;
- Les vélos adaptés pour les personnes en situation de handicap ;
- Les remorques ;
- Les vélos-pliants ;
- Les vélos pour enfants (maximum 24 pouces) ;
- Et les cadenas liés à l'achat du vélo (électriques ou non).

Il est proposé que cette aide bénéficie aux personnes résidant sur le territoire. Les demandes pourront être déposées au fil de l'eau entre le 1^{er} mars 2024 et le 30 novembre 2024 ou jusqu'à la dépense totale de l'enveloppe financière.

Le règlement des aides est à retrouver en Annexe 1.

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_13B-DE

S²LO

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Mobilité en date du 29 janvier 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2024,
Considérant l'engagement de la Communauté de Communes Yvetot Normandie dans le programme Territoire Durable 2030,
Ayant entendu l'exposé de M. Éric RENÉE,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

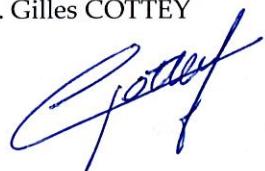
Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 36 ; Contre : 0 ; Abstention : 6)

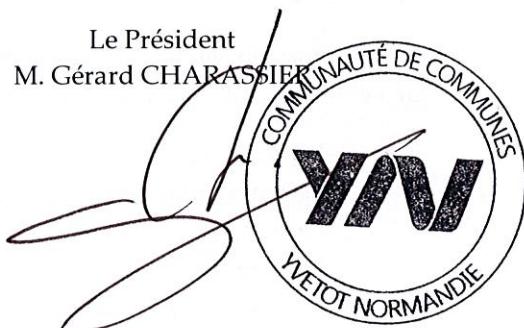
1. – D'instaurer un dispositif de subvention aux personnes physiques domiciliées sur le territoire pour l'achat d'un vélo éligible et d'accessoires.
2. – D'approuver le règlement de ce dispositif tel qu'annexé à la présente. Le dispositif prendra effet au 1^{er} mars 2024 pour se terminer au plus tard à l'extinction de l'enveloppe et/ou au 30 novembre 2024.
3. – De fixer l'enveloppe maximale dédiée à ce dispositif à 10 000 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024 du budget principal au chapitre 204, article 20421.
4. – D'amortir ces subventions sur une durée de 5 ans.
5. – D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gilles COTTEY



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Sur convocation adressée le 9 février 2024,

Étaient présents (38) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,

Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE

Pouvoir à Mme TUNA à partir de la délibération n° 15,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
M. Arnaud MOUILLARD

Pouvoir à Mme BLONDEL à partir de la délibération n° 11,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 11,
Mme Dominique TALADUN,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (3) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

Mme Chantal BIENFAIT
Représentée par M. Sylvain GARAND

Étaient absents (4) :

M. Jean-Louis LUC,
Mme Céline DAMBRY,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Jean-François LE PERF,
M. Laurent BENARD
Arrivée à 19h21, délibération n° 8,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Gilles COTTEY